

# ANALYSES DE LA VIGNE A SAINT-PREST

## CEPAGE OTHELLO

**Historique/origine** : croisement entre le Clinton et le frankenthal obtenu en 1859 par Charles Arnold de Paris au Canada (comté de Brant en Ontario). Il a servi de géniteur à plusieurs croisements, notamment chez Couderc et Siebel. Aujourd'hui l'Othello a pratiquement disparu.

**Description** : grappes moyennes ou grandes, ailées, cylindriques, plus ou moins compactes ; baies moyennes à grosses, ovoïdes, d'un beau noir bleuté, à pulpe molle un peu visqueuse, à saveur framboisée.

**Aptitude de production** : débourre tard ce qui ne l'empêche pas de craindre quelques gelées de printemps, ses repousses se mettent facilement à fruit. Fertile c'est un gros producteur. Craint quelque peu le phylloxéra avec quelquefois présence de galles sur les feuilles. Résiste bien au calcaire et ne demande pas de traitements en particulier contre les maladies cryptogamiques. En revanche, il craint le soufre avec comme conséquence le grillage de ses feuilles, se bouture **1863** très facilement. Maturité en 2eme époque.

**Type de vin/arômes** : donne un vin plat sans grande force alcoolique, bien colorée à saveur légèrement framboisée mais la technique en sucre peu le rendre gustatif aujourd'hui.

### Les grandes dates

- **1740** : 138 hectares de Vigne
- **1804** : découverte des cépages
- **1823** : 223 hectares de vigne et 177 vigneron
- **1836** : cépage probable : le Pinot Meunier
- **1848** : arrivée des premières maladies
- **1850** : Découverte de l'Oïdium
- **1863**: le phylloxera arrive en France venant des Etats-Unis
- **1873** : la vigne en France est décimée
- **1878** : Arrivée des plants américains
- **1880** : surproduction de la vigne
- **1883** : naissance du porte-greffe et du palissage
- **2017** : le cépage Othello est toujours présent à Saint-Prest

Ce cépage est interdit en 1935 pour protéger les produits français

Réhabilitation en 2003 par la Commission Européenne et les pépiniéristes produisent à nouveau l'Othello notamment en Poitou-Charentes.

Depuis le premier janvier 2016, et à la demande de « Bruxelles » la France a aboli le système des droits de plantation ; il serait donc possible de planter des vignes n'importe où sur le territoire, et d'en commercialiser les vins produits. Bien sûr pas n'importe comment, avec certaines obligations, et dans le cadre d'une réglementation encore peut être mal défini ? L'avenir nous le dira... ! Pour mémoire, actuellement le vignoble français couvrirait 800 000 ha.

L'othello a toujours sa place dans le vignoble français.

### La Vigne de Saint-Prest

Références : études du vignoble français du docteur Jules Guyot